



Plateforme des
ONG Françaises
pour la Palestine

شبكة المنظمات الفرنسية
من أجل فلسطين

Infos Palestine

BULLETIN DE LA **PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE**

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un réseau de 41 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

N° 53 // AUTOMNE 2015

La grève de la faim, arme ultime des prisonniers palestiniens

On compte à ce jour près de 6000 détenus palestiniens dans les prisons israéliennes (80 000, rapporté à la population française). Depuis 1967, 800 000 Palestiniens ont connu la prison. Soumis à un régime carcéral très dur, ils exigent la reconnaissance de leurs droits et organisent des protestations. Le dernier levier, le plus fort, est la grève de la faim.



Manifestation de soutien aux prisonniers, Naplouse, 10 septembre 2015. © photo : Activestills

Quelque 5 millions de Palestiniens vivent sur le territoire occupé de la Palestine, sous blocus à Gaza ou soumis à une colonisation effrénée en Cisjordanie. Face à cette politique coloniale, la résistance est une nécessité et un droit. Pour y mettre un terme et pour détruire la société palestinienne, les autorités israéliennes pratiquent depuis des décennies une politique systématique d'arrestations et d'emprisonnement.

Détenus illégalement dans des prisons en Israël, les Palestiniens sont soumis à des conditions indignes, en violation du droit international (voir en page 2 et 3). Leur exigence de dignité, de la fin des mauvais traitements, de l'abrogation de la détention administrative ou de la mise à l'isolement, est une constante de leurs revendications. Mais face à l'arbitraire et à la violence carcérale, il leur est difficile de se faire entendre. Ils ont alors recours, de façon récurrente, à l'arme ultime des prisonniers

politiques, la grève de la faim. Au fil des décennies d'occupation, les grèves, soutenues par toute la société palestinienne, ont permis des victoires mais sans ébranler le système répressif. Menées (pendant plus de 60 jours) par des individus comme Khader Adnan en 2012 et 2015 ou Mohammad Allan en 2015 (voir l'encadré en page 3) pour exiger la fin de leur mise en détention administrative, elles ont aussi été massives comme en 2001 ou 2012, menées par les organisations qui ont su se structurer en prison. Certains prisonniers y ont laissé la vie et d'autres tout espoir de recouvrer la santé, préférant "mourir libres" que pourrir en prison.

Ces grèves, médiatisées, alertent sur les conditions inacceptables imposées aux Palestiniens détenus arbitrairement et suscitent une large solidarité.

Les autorités israéliennes, soucieuses de leur image, très dégradée au fil de leurs attaques militaires contre Gaza ou par la violence des colons, ne veulent plus voir mourir de prisonniers. Elles ont donc choisi, en nouvelle violation du droit international humanitaire et de la IV^e Convention de Genève, d'imposer aux grévistes de la faim une torture : l'alimentation forcée. Condamnée par l'ONU et le Comité International de la Croix Rouge, la loi, votée en juillet 2015, a suscité de nombreuses protestations, y compris en Israël où des médecins refusent de s'y plier.

Devant ces pratiques illégales, le silence de la communauté internationale ne peut durer. Garants de l'application du droit, les Etats, dont la France, doivent exiger d'Israël qu'il s'y conforme //

POUR EN SAVOIR + :

<http://www.addameer.org/>

1 Mi-septembre 2015



Franck Salomé,
réalisateur de "Palestine : la case prison"
© photo : Franck Salomé

Palestine la case prison

Interview avec Franck Salomé

Franck Salomé revient sur son dernier documentaire, tourné en juin 2014, sur la situation des prisonniers politiques et d'opinion palestiniens au regard du droit international à travers des interviews d'anciens détenus et de leurs familles, ainsi que de juristes palestiniens, israéliens et internationaux et d'anciens soldats israéliens.

Comment l'idée de ce documentaire est-elle née ?

Je ne suis pas à l'origine du projet. C'est d'abord une demande de la Plateforme Palestine, qui m'a sollicité en 2013. J'avais déjà réalisé un film sur le conflit israélo-palestinien au sujet du but caché de la "barrière de protection" particulièrement à Jérusalem. En revanche, j'ai élaboré la forme du film, après avoir creusé le sujet par des lectures, des discussions et le vi-

sionnage d'éléments filmés qui existaient. Mon souhait était de réaliser un film coup de poing, pour tenter de faire ressentir aux spectateurs l'impression que j'ai moi-même ressentie en découvrant les faits.

Quelles étaient les conditions de tournage ?

Les conditions de tournage ont été aussi bonnes que possibles dans une région où l'on ne se déplace pas facilement en raison de l'occupation destinée à restreindre la liberté de mouvement des Palestiniens, où contacter les gens peut s'avérer problématique. D'autant que les prises de vues ont débuté à Hébron, le jour où y ont été enlevés trois jeunes Israéliens, provoquant une recrudescence de la répression et des arrestations.

En revanche, à mon grand regret, les autorités israéliennes ont refusé de nous rencontrer pour évoquer leur point de vue sur le rôle qu'ils assignent à la prison. Et comme toujours lorsque quelqu'un refuse de parler, je ne peux m'empêcher de penser qu'il souhaite dissimuler quelque chose ou qu'à tout le moins, il ne se sent pas à l'aise avec la réalité des faits.

Qu'avez-vous retiré des rencontres avec les personnes que vous avez interviewées ?

Il y a une chose que j'ai observée lors des interviews, et que j'avais déjà observée lors du tournage de Un mur à Jérusalem en 2007. C'est l'absence de haine dans les propos, notamment à l'égard des juifs mais même à l'égard d'Israël, qui est un procès souvent fait en France, où l'on tente de résumer le conflit à une haine inextinguible entre Arabes et juifs. J'ai entendu la colère, le désespoir, la fatigue, mais jamais de haine.

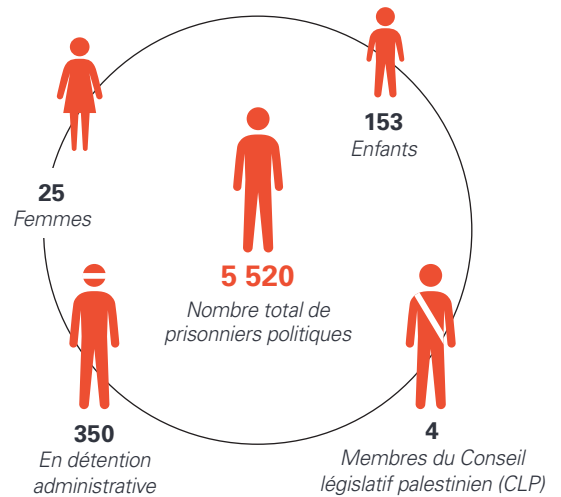
Et quant aux Israéliens que nous avons rencontrés, militants de la paix, avocats, etc., c'est peut-être d'eux que sont venus les discours les plus durs, les plus tranchés et cela m'a fait toucher du doigt la forte crispation qui est à l'œuvre en France sur la question car si ces personnes de confession juive s'exprimaient de la sorte en France, je crains qu'elles seraient dénoncées comme antisémites, ce qui me semble le comble du paradoxe //

La répartition des prisonniers politiques en juillet 2015

Juillet 2015

Ces chiffres changent en permanence au gré de la politique israélienne de répression. Ces dernières années, le nombre de prisonniers palestiniens a fluctué entre 5 000 et 7 000. Rapporté à la population française (66 millions) cela correspond à environ 80 000 prisonniers.

Ainsi, la vie et la liberté des Palestiniens sont soumises aux ordres militaires de la puissance occupante qui, en créant un "droit" israélien appliqué par ses tribunaux militaires aux seuls Palestiniens, viole de facto le droit international et ses propres obligations.



Enfermés au mépris du droit

La question des prisonniers palestiniens devrait faire partie de toute négociation sur la base du droit international. Or c'est l'un des dossiers régulièrement écarté des tentatives de "discussions de paix". Pour marchander des compromis de la part de l'Autorité palestinienne, Israël instrumentalise la libération de prisonniers quitte à les ré-arrêter quelques semaines plus tard.

En 1967, Israël occupe ce qui restait de la Palestine historique : la Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) et la bande de Gaza. Depuis, les gouvernements israéliens successifs ont fait de la détention un outil au cœur de la **politique de répression des Palestiniens**.

La Proclamation militaire n°1 du 7 juin 1967 confère toute autorité légale dans le Territoire palestinien occupé (TPO) au commandant militaire israélien dans l' "intérêt de la sécurité et de l'ordre public". Cette formule sera reprise pour justifier les arrestations de centaines de milliers de Palestiniens pendant les décennies suivantes.

Depuis lors, plus de **3 000 ordres militaires** ont été publiés concernant quasiment tous les aspects de la vie

des Palestiniens, alors que selon le droit international humanitaire, la puissance occupante devrait se limiter à régler la protection des droits des "personnes protégées" ou la sécurité de la puissance occupante. Les ordres militaires publiés par Israël dépassent largement ces limites en **criminalisant toute forme d'opposition à l'occupation** et en créant une base "légale" à l'oppression du peuple palestinien. Cette législation israélienne est en contradiction avec le droit international.

Exemples :

- Être membre d'un parti politique est un crime.
- Porter un drapeau palestinien est un crime.
- Participer à des manifestations est considérée comme un trouble à l'ordre public.

En chiffres :

Depuis 1967, plus de 800 000 Palestiniens ont été emprisonnés par les autorités israéliennes. Presque toutes les familles palestiniennes sont ou ont été touchées. Les arrestations par l'armée israélienne sont quotidiennes en Cisjordanie. Le recours à la violence est systématique. Israël dispose de 18 prisons, 4 centres d'interrogatoire et 3 centres de détention se situant principalement en Israël en violation des articles 49 et 76 de la IV^{ème} Convention de Genève qui prohibe les transferts forcés d'individus hors du territoire occupé.



Mohammad Allan







A l'heure où nous écrivons, nous apprenons que Mohammad Allan a été remis en détention administrative sous prétexte d'une amélioration de ses conditions de santé. Avocat de 31 ans, il a mené une grève de la faim de 66 jours, au péril de sa vie, pour protester contre sa détention administrative. Du fait de son état de santé alarmant, menacé par la nouvelle loi israélienne autorisant l'alimentation forcée, il est tombé dans le coma à deux reprises et sa détention administrative avait été suspendue.

POUR EN SAVOIR + :

Enfermés au mépris du droit, les Palestiniens dans les prisons israéliennes

Les droits des enfants palestiniens et des enfants israéliens en Cisjordanie

Les enfants palestiniens sont particulièrement ciblés par les campagnes d'arrestation de l'armée israélienne. Chaque année, entre 500 et 700 enfants palestiniens de moins de 18 ans sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée israélienne et jugés par les tribunaux militaires, soit environ 8 000 depuis l'année 2 000. De l'arrestation jusqu'à leur jugement, les autorités israéliennes violent les lois internationales.

					
Age minimal de responsabilité pénale	Age minimal pour des peines de prison	Age de la majorité	Interdiction des interrogatoires de nuit	Droit légal d'avoir la présence de ses parents pendant l'interrogatoire	Droit légal de consulter un avocat avant l'interrogatoire

> Enfant israélien	12 ans	14 ans	18 ans	oui	oui (avec exceptions)	oui
> Enfant palestinien	12 ans	12 ans	16-18 ans	non	limité	limité

				
Conditions légales pour l'enregistrement sonore et visuel des interrogatoires	Durée maximale de détention sans avoir accès à un avocat	Durée maximale de détention avant d'être conduit devant un juge	Première extension judiciaire de la détention pour les besoins de l'enquête	Durée maximale de la détention entre l'accusation et le verdict

> Enfant israélien	Partiel	dossier relevant du pénal : 48 h dossier relevant de la "sécurité" : 21 jours	12 - 13 ans > 12 h 14 - 17 ans > 24 h	10 jours	15 jours
> Enfant palestinien	Partiel	dossier relevant du pénal : 96 h dossier relevant de la "sécurité" : 60 jours	12 - 13 ans > 24 h 14 - 15 ans > 48 h 16 - 17 ans > 96 h	6 mois	1 an

INFOS PALESTINE N° 53 DIRECTRICE DE PUBLICATION : Claude Léostic - COMITÉ DE RÉDACTION : Fanny Essayie, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) // Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP) // Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // Génération Palestine - Jeunes d'Europe pour le Droit, la Paix et la Solidarité // Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF) // Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement International de la Réconciliation (MIR) // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SID) // Terre des Hommes France // Union Juive Française pour la Paix (UJPF) **MEMBRES OBSERVATEURS :** Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France) // Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Association française de soutien aux réfugiés du Liban (Afran Saurel) // Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Handicap International // Médecins du Monde - France (MDM-France) // Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)